

Séance du mardi 18 juin 2024
Délibération n°2024-57-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 juin à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 03 juin 2024

Objet : Modification du plan de financement de la création de la voie d'accès à la déchetterie de la ville de Macouria

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SINGER, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, M. Emmanuel PRINCE, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :

Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, à M. Gilles ADELSON, Maire
Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire à Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère Municipale
M. Josué MOGE, Conseiller municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire

Étaient absents (07) :

Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Marie CAREME** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire de la ville de Macouria explique que le plan de financement de la création de la voie d'accès à la déchetterie de la ville de Macouria doit être revu à la demande du service instructeur de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

En effet, le montant plafond de la subvention DETR pouvant être alloué à un porteur est de 500 000 €. Cela engendre une augmentation de la participation communale de 119 746.84 €.

Vu le rapport n°00/2024/VM de Monsieur le Maire ;

Vu la délibération n°2023-08-VM du 23 février 2023 approuvant la création de la voie d'accès de la déchetterie de Macouria ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE

Abstention : 01

ARTICLE 1 :

De confirmer la réalisation de la voie d'accès à la déchetterie de Macouria

ARTICLE 2 :

D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

Etat	67,45%	500 000,00 €
Commune	32,55%	241 323,97 €
Total	100,00%	741 323,97 €

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et solliciter les subventions pour son financement.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 19 juin 2024